



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

développement durable

Question écrite n° 100077

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales sur le flou réglementaire existant sur le statut des voies vertes. Depuis plusieurs années, nous observons une volonté politique générale de développer les modes doux dans les aménagements de voirie, notamment *via* les voies vertes (qui sont en « site propre » - interdites aux véhicules à moteur). De très nombreuses communes ont réalisé des voies en site propre, dans le respect de la réglementation (accessibilité PMR). Cela implique évidemment un coût de réalisation et d'entretien. Malheureusement, ces voies ne sont pourtant pas prises en considération dans la DGF, puisqu'elles ne font pas partie du tableau de la voirie communale (n'étant pas ouvertes à la circulation des véhicules à moteurs). Il semble donc exister un flou réglementaire sur le statut des voies vertes, préjudiciables pour les collectivités. Aussi, elle souhaite connaître l'analyse du Gouvernement sur le sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100077

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Aménagement du territoire, ruralité et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 octobre 2016](#), page 8784

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)